



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2022**

Date de convocation : 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le jeudi 24 mars 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Marie HENOT, Mathieu MABROUQUE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ donne pouvoir à Madame Véronique BRÉMONT
- Monsieur Julien PILTÉ donne pouvoir à Monsieur Francis BOUTIN
- Madame Véronique BRÉMONT (arrivée à 19h03 après l'approbation du précédent Conseil Municipal)
- Madame Sophie LESCORNEZ
- Madame Roxanne NAKACHE (arrivée à 19h03 après l'approbation du précédent Conseil Municipal)

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 15

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

B) Délibérations

2022 2803 006	Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
2022 2803 007	Vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
2022 2803 008	Affectation des résultats de l'exercice 2021
2022 2803 009	Vote des taux d'imposition FB-FNB
2022 2803 010	Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2021 – Budget de la commune
2022 2803 011	Amortissement du fonds de concours renaissance versé en 2021 – Budget de la commune
2022 2803 012	Amortissement des études versées en 2021 – Budget de la commune

2022 2803 013	Amortissement des subventions d'équipement versées en 2021 – Budget de la commune
2022 2803 014	Amortissement des relevés topographiques versés en 2021 – Budget de la commune
2022 2803 015	Amortissement d'une étude versée en 2021 – Budget de l'assainissement
2022 2803 016	Amortissement d'une étude versée en 2021 – Budget de l'eau
2022 2803 017	Amortissement d'une licence d'un logiciel de 2021 – Budget de l'eau
2022 2803 018	Neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées
2022 2803 019	Vote des budgets primitifs : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
2022 2803 020	Approbation des tarifs de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales
2022 2803 021	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile en faveur du peuple ukrainien
2022 2803 022	Acquisition des parcelles B 945 et B946 appartenant à Monsieur et Madame PICHOT Yvon

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2022 2803 006	Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable.

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, :

- Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget de la Commune comme suit :

Budget Principal	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-194 398,80		466 453,43	272 054,63
Exploitation	1 552 675,71	296 194,18	385 939,82	1 642 421,35
	1 358 276,91	296 194,18	852 393,25	1 914 475,98

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2021 de la ville
- Invite Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2021 du budget principal

- Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget de l'Eau comme suit :

Budget Eau	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-5 609,83		26 042,45	20 432,62
Exploitation	177 230,97		51 127,42	228 358,39
	171 621,14	0,00	77 169,87	248 791,01

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2021 du budget de l'Eau
- Invite Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2021 du budget annexe de l'Eau

- Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget de l'Assainissement comme suit :

Budget Assainissement	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	6 957,21		35 140,68	42 097,89
Exploitation	131 766,44	0,00	47 857,67	179 624,11
	138 723,65	0,00	82 998,35	221 722,00

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2021 du budget de l'Assainissement
- Invite Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2021 du budget annexe de l'Assainissement

- Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du budget des Panneaux Photovoltaïques comme suit :

Budget Panneaux	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	60 988,80		2 573,60	63 562,40
Exploitation	4 082,21		-3 503,57	578,64
	65 071,01	0,00	-929,97	64 141,04

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2021 par le Comptable public est conforme au Compte Administratif 2021 du budget des Panneaux Photovoltaïques
- Invite Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2021 du budget annexe des Panneaux Photovoltaïques

2022 2803 007	Vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle, après présentation et examen, le Conseil Municipal, :

- Adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget de la Commune et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	1 672 825,30	369 689,33	830 041,33	466 453,43
Recettes	1 672 825,30	836 142,76	77 990,60	
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	3 316 224,18	2 016 381,03		385 939,82
Recettes	3 316 224,18	2 402 320,85		

- Adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget de l'Eau et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	167 075,33	34 908,46	4 073,41	26 042,45
Recettes	167 075,33	60 950,91	0,00	
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	419 168,97	200 595,23		51 127,42
Recettes	419 168,97	251 722,65		

- Adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget de l'Assainissement et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	62 375,00	18 522,77	0,00	35 140,68
Recettes	62 375,00	53 663,45	0,00	
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	314 036,44	168 076,18		47 857,67
Recettes	314 036,44	215 933,85		

- Adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget des Panneaux Photovoltaïques et arrête les comptes comme suit :

Investissement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	79 788,80	16 219,72	0,00	2 573,60
Recettes	79 788,80	18 793,32	0,00	
Fonctionnement	Prévues	Réalisées	Reste à réaliser	Résultat de l'exercice
Dépenses	54 082,21	50 690,72		-3 503,57
Recettes	54 082,21	47 187,15		

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion, a procédé aux votes suivants :

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 1 914 475,98 Euros sur le budget de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2021)	Titres émis (Recettes 2021)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-194 398,80	0,00	369 689,33	836 142,76	466 453,43	272 054,63
Fonctionnement	1 552 675,71	-296 194,18	2 016 381,03	2 402 320,85	385 939,82	1 642 421,35
Total	1 358 276,91	-296 194,18	2 386 070,36	3 238 463,61	852 393,25	1 914 475,98

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-830 041,33	77 990,60	-752 050,73

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	272 054,63
RAR Dépenses	-830 041,33
RAR Recettes	77 990,60
Besoin de financement	-479 996,10
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	-479 996,10
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	1 642 421,35
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement Sinon + Besoin de financement	1 162 425,25

Vu, l'approbation du compte administratif 2021,

Considérant, que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 272 054,63 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 1 162 425,25 €

- Un solde d'investissement, y compris les RAR (besoin de financement) de :
- 479 996,10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du budget principal de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement reporté: 272 054,63 €
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 479 996,10 €
C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 162 425,25 €

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget assainissement de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 221 722,00 Euros sur le budget de l'assainissement, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépendances 2021)	Titres émis (Recettes 2021)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	6 957,21	0,00	18 522,77	53 663,45	35 140,68	42 097,89
Fonctionnement	131 766,44	0,00	168 076,18	215 933,85	47 857,67	179 624,11
Total	138 723,65	0,00	186 598,95	269 597,30	82 998,35	221 722,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	42 097,89
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Excédent de financement	42 097,89
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	179 624,11
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	179 624,11

Vu, l'approbation du compte administratif 2021,

Considérant, que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 42 097,89 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 179 624,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du budget de l'assainissement de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement : 42 097,89 €
C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 179 624,11 €

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget eau de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 248 791,01 Euros sur le budget de l'eau, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation, selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2021)	Titres émis (Recettes 2021)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-5 609,83	0,00	34 908,46	60 950,91	26 042,45	20 432,62
Fonctionnement	177 230,97	0,00	200 595,23	251 722,65	51 127,42	228 358,39
Total	171 621,14	0,00	235 503,69	312 673,56	77 169,87	248 791,01

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-4 073,41	0,00	-4 073,41

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	20 432,62
RAR Dépenses	-4 073,41
RAR Recettes	0,00
Excédent de financement	16 359,21
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	228 358,39
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	228 358,39

Vu, l'approbation du compte administratif 2021,

Considérant, que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 20 432,62 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 228 358,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du budget eau de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement : 20 432,62 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 228 358,39 €

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget panneaux photovoltaïques de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 64 141,04 Euros sur le budget des Panneaux Photovoltaïques, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2021)	Titres émis (Recettes 2021)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	60 988,80	0,00	16 219,72	18 793,32	2 573,60	63 562,40
Fonctionnement	4 082,21	0,00	50 690,72	47 187,15	-3 503,57	578,64
Total	65 071,01	0,00	66 910,44	65 980,47	-929,97	64 141,04

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	63 562,40
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Excédent de financement	63 562,40
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	578,64
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	578,64

Vu, l'approbation du compte administratif 2021,

Considérant, que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 63 562,40 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 578,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du budget panneaux photovoltaïques de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement : 63 562,40 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 578,64 €

2021 2803 009	Vote des taux d'imposition FB-FNB
---------------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, :

- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 44,15 %
- Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 48,83%

2022 2803 010	Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2021 - Budget de la Commune
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2021 sur dix ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2021 : **784,28 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28041512 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2021 : **784,28 €**

2022 2803 011	Amortissement du fonds de concours renaissance (dispositif de soutien aux entreprises) versé en 2021 - Budget de la Commune
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement du fonds de concours renaissance versé en 2021 sur deux ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement du fonds de concours renaissance versé en 2021 : **1 231 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28041511 : Amortissement du fonds de concours renaissance versé en 2021 : **1 231 €**

2022 2803 012	Amortissement des études versées en 2021 - Budget de la Commune
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des études versées en 2021 sur cinq ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : **9 186,80 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **480 €**

Amortissement étude schéma directeur eau pluviale : **280,80 €**

Amortissement étude aménagement terrains Rêchées : **1 104 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **1 008 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **2 202 €**

Amortissement étude création ludothèque : **2 688 €**

Amortissement étude création ludothèque : **1 344 €**

Amortissement étude sur travaux ludothèque : **80 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 : **9 186,80 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **480 €**

Amortissement étude schéma directeur eau pluviale : **280,80 €**

Amortissement étude aménagement terrains Rêchées : **1 104 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **1 008 €**

Amortissement étude création ZAC Plaudrie : **2 202 €**

Amortissement étude création ludothèque : **2 688 €**

Amortissement étude création ludothèque : **1 344€**

Amortissement étude sur travaux ludothèque : **80 €**

2022 2803 013	Amortissement des subventions d'équipement versées en 2021 (subventions aides achats vélos aux particuliers) - Budget de la Commune
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur un an et sur l'exercice 2022 les subventions d'équipement versées en 2021 pour un montant de 2 120 € (compte 280421).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2021 sur un an et sur l'exercice 2022.

2022 2803 014	Amortissement des relevés topographiques versés en 2021 - Budget de la Commune
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement des relevés topographiques versés en 2021 sur cinq ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement des relevés topographiques versés en 2021 : **1 015,20 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 2802 : Amortissement des relevés topographiques versés en 2021 : **1 015,20 €**

2022 2803 015	Amortissement d'une étude versée en 2021 - Budget de l'Assainissement
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement de l'étude versée en 2021 sur cinq ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2021 : **557 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 :

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2021 : **557 €**

2022 2803 016	Amortissement d'une étude versée en 2021 - Budget de l'Eau
---------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement de l'étude versée en 2021 sur cinq ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2021 : **251,10 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 :

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2021 : **251,10 €**

2022 2803 017	Amortissement d'une licence d'un logiciel de 2021 - Budget de l'Eau
---------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, l'amortissement de la licence d'un logiciel de 2021 sur cinq ans à partir de l'exercice 2022, soit au titre de l'exercice 2022 :

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement d'une licence d'un logiciel de 2021 : **292,80 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 2805 :

Amortissement d'une licence d'un logiciel de 2021 : **292,80 €**

2022 2803 018	Neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées
---------------	---

Après avoir entendu le rapport de Madame Bernadette BONGRAND, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2022 et pour les exercices budgétaires suivants, à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.
- **Dit** que pour l'année 2022 le montant inscrit est de 13 043 €

2022 2803 019	Vote des budgets primitifs 2022 : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

- Vote du budget primitif de la Commune

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 445 794,33	2 445 794,33
Fonctionnement	3 235 851,86	3 235 851,86

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 de la Commune présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Eau

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	182 738,41	182 738,41
Fonctionnement	481 938,39	481 938,39

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 de l'Eau présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Assainissement

L'équilibre par section du budget primitif 2022 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	84 200,94	84 200,94
Fonctionnement	387 570,11	387 570,11

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 de l'Assainissement présenté.

➤ Vote du budget primitif des Panneaux Photovoltaïques

	Dépenses	Recettes
Investissement	82 362,40	82 362,40
Fonctionnement	45 578,64	45 578,64

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 des Panneaux Photovoltaïques présenté.

2022 2803 020 Approbation des tarifs de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs 2022 de la société anonyme d'économie mixte Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération tourangelle.

2022 2803 021 Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile en faveur du peuple ukrainien

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-François CESSAC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Appelle** de ses vœux un retour rapide à la paix,
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien,
- **Dit** que cette subvention sera versée à la protection civile et affectée à l'aide aux populations ukrainiennes,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6574 budget de l'exercice 2022.
- **Rappelle** que les communes de Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher ont décidé d'unir leur solidarité de manière égale, en portant la contribution totale du Sud Cher à hauteur de 1 500 € à la protection civile

2022 2803 022 Acquisition des parcelles B 945 et B946 appartenant à Monsieur et Madame PICHOT Yvon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle B946 et une partie de la parcelle B945 situées à proximité du centre commercial appartenant à Monsieur et Madame PICHOT Yvon pour la somme de 150 € le m² hors frais notariés et frais de bornage à la charge de la commune de Larçay.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h23.

Le Maire,


Jean-François CESSAC



Le secrétaire de séance,


Jean-Marie RENAUDEAU

